



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DE LA PETITE ENFANCE

PROJET D'APPUI A LA STRATEGIE NATIONALE
POUR L'EQUITE ET L'EGALITE DE GENRE

REVUE ANNUELLE CONJOINTE 2016 THEMATIQUE GENRE



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



REVUE ANNUELLE CONJOINTE 2016
THEMATIQUE GENRE

Table des matières

Introduction	5
PREMIERE PARTIE : ELEMENTS DE CONTEXTE ET DE METHODOLOGIE	7
1. Contexte	8
2. Les différentes initiatives en faveur de l'égalité des sexes au Sénégal.....	9
3. Définition de l'Approche genre et de la méthodologie	11
3.1. Définition de l'approche genre	11
3.2. Analyse genre du Budget et démarche méthodologique	11
DEUXIEME PARTIE : ETAT DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES	15
1. Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	16
1.1. Analyse des indicateurs sexospécifiques	16
1.2. Niveau d'intégration du genre : Analyse de la sensibilité genre du budget	18
1.3. Acquis et perspectives sectorielles en matière de prise en compte du Genre	21
1.4. Principales contraintes sectorielles en matière de prise en compte du Genre	23
2. Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	24
2.1. Analyse des indicateurs sexospécifiques	25
2.2. Niveau d'intégration du genre : Analyse de la sensibilité genre du budget	25
2.3. Acquis et perspectives sectorielles en matière de prise en compte du Genre	29
2.4. Principales contraintes sectorielles en matière de prise en compte du Genre	30
3. Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	31
3.1. Analyse des indicateurs sexospécifiques	31
3.2. Niveau d'intégration du genre : Analyse de la sensibilité genre du budget	32
3.3. Acquis, perspectives et principales contraintes du secteur en matière de prise en compte du Genre	35
Conclusion Perspectives et Recommandations	37
ANNEXES	39

Introduction

La conférence des Nations Unies de Beijing a marqué une étape décisive dans la lutte pour l'égalité hommes-femmes. Les Etats ont ainsi commencé à prôner plus largement le renforcement des conditions d'égalité des sexes. C'est dans ce cadre que le troisième objectif du Millénaire pour le développement et le cinquième Objectif de Développement Durable sont entièrement consacrés à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres. Dans le cas spécifique du Sénégal, des conventions contenant des dispositions relatives aux droits de la femme ont été adoptées. Il s'agit entre autre de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) adopté en 1979, et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ou Protocole de Maputo en 1998. D'autres instruments définissent également des engagements en faveur de la femme.

Cet engagement de haut rang du Gouvernement sénégalais pour l'égalité des genres s'est successivement traduit par la mise en œuvre du Programme National d'Action pour la Femme en 1997 qui ciblait les femmes en situation de vulnérabilité et par l'adoption d'une Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) sur la période 2005-2015. Le Plan Sénégal Emergent, qui est l'unique référentiel de politiques et stratégie du Sénégal prend en compte dans sa programmation, les actions et mesures de la SNEEG. Le PSE place ainsi la promotion de l'équité et de l'égalité de genre comme l'un des principes devant accompagner le processus de développement. Dans ce cadre, l'intégration du genre dans les politiques publiques est adoptée comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et assurer à tous une participation équitable au processus de développement et dont la mise en œuvre ne pourrait se faire qu'à travers une prise en compte du genre dans le budget. Ces nombreux mesures et efforts ont eu pour conséquence l'amélioration significative des conditions féminines durant ces dernières décennies et presque partout dans le monde. Cependant, au Sénégal et dans de nombreux autres pays, les femmes continuent à se heurter à de multiples obstacles. En effet, en Afrique subsaharienne, les filles et femmes sont moins scolarisées, sont beaucoup moins productives et acquièrent bien moins de droits. Et pourtant, par contraste, elles constituent 45,9 %¹ de la population active de la zone et y vivent plus longtemps que les hommes².

Pour résorber ces disparités de façon durable, l'une des conclusions les mieux partagée est la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre aux niveaux des états, des collectivités et des projets. Le budget constitue en effet, l'un des principaux outils techniques d'une stratégie ou d'un projet. De fait, l'articulation entre budget et genre devient déterminante pour la mise en œuvre des actions pour lutter contre les inégalités entre hommes et femmes. Les orientations budgétaires ont ainsi, de manière conséquente, des impacts sur les inégalités. Le Sénégal, en phase avec ces recommandations, a organisé un atelier international dont l'élaboration d'un rapport genre adossé à la loi de finances, fut ressortie comme élément phare des recommandations.

Sous ce contexte, la présente Revue Annuelle Conjointe (RAC) Genre 2016 vise à rendre compte de la mise en œuvre des engagements sectoriels sur la prise en compte du genre et du niveau de résorption des inégalités dans les différents secteurs. Un tel objectif passera tout d'abord par l'analyse des indicateurs sexospécifiques des différents ministères, par la revue des acquis, perspectives et contraintes en matière d'intégration du genre, mais surtout par une analyse de la sensibilité genre des budgets sectoriels.

¹ En 2014 (source : Banque Mondiale).

² L'espérance de vie à la naissance y est de 60 ans pour les femmes contre 57 ans pour les hommes en 2014 (Banque Mondiale).

PREMIERE PARTIE :

ELEMENTS DE CONTEXTE ET DE METHODOLOGIE

1. Contexte

Au Sénégal, les deux dernières décennies ont été caractérisées par la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP-1 et DSRP-2), et de différentes stratégies de développement (DPES, SNDES et PSE). Celles-ci ont toutes intégré une stratégie complémentaire destinée à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes sénégalais. Ces stratégies Genre qui entraient également dans le cadre, à la fois, du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des Objectifs de Développement Durable (ODD), avaient pour objectif central de limiter progressivement l'évolution défavorable du niveau et des conditions de vie des femmes et de faire reculer les inégalités et disparités existantes à tous les niveaux. Les femmes, au même titre que les hommes, ont la possibilité de développer pleinement toutes leurs capacités, d'influencer les processus de décision et d'y intégrer leurs préoccupations et expériences.

La précarité des conditions de vie des femmes, les discriminations à leur endroit, dans l'accès et dans le contrôle des ressources qui marquent les réalités dans les zones urbaines et rurales, est déplorable à plusieurs titres, mais tout d'abord, à cause de la structure démographique du Sénégal qui traduit bien le poids potentiel des femmes en tant que ressources humaines au niveau national. En effet, la population du Sénégal est estimée à 13 508 711 (RGPHAE, 2013) habitants dont 50,1 % de femmes et 49,9 % d'hommes. Toutefois, malgré cette importance numérique des femmes, leur contribution à l'économie reste faible, le taux d'activité qui permet de caractériser la participation à l'activité économique est de 33,3 % pour les femmes contre 69 % pour les hommes. Le chômage touche 40,4 % de la population féminine contre 18 % de la population masculine. Les femmes ne génèrent pas assez de revenus pour satisfaire leur besoin de consommation. En 2011, le revenu du travail des femmes faisait 35 % de celui estimé au niveau national (CREFAT, 2015). Leur représentativité aux instances de décision reste encore faible malgré plusieurs efforts consentis.

Aux niveaux sectoriels, des améliorations timides et relativement contrastées ont été constatées au cours de ces dernières années. En ce qui concerne la Santé, l'accès aux soins prénatals et maternels et aux méthodes contraceptives reste un défi majeur pour la santé publique au Sénégal. Le taux de mortalité maternelle et les mutilations génitales féminines décroissent de manière progressive. Pour ce qui est de l'Education, les garçons et hommes restent plus scolarisés et alphabétisés sauf pour le cycle primaire, où les petites filles sont plus avantagées. Au demeurant, le ratio femmes-hommes de participation au marché du travail au Sénégal s'établit à 75 %³ en 2015 et est inférieur à la moyenne en Afrique Sub-Saharienne, témoignant d'une insertion relative des femmes sur le marché du travail. Par contraste, le salaire d'une femme ne représente que 59 % de celui d'un homme au Sénégal, et les femmes restent très actives dans le secteur informel et plus spécifiquement dans le ménage et dans l'auto-emploi. Il faut noter que cette situation varie sensiblement selon le milieu de résidence.

En 2015, les notes des pays d'Afrique subsaharienne pour l'indice d'égalité de genre de la BAD se situent dans une fourchette de 15,8 à 74,5, avec une moyenne de 54,1. Le classement permet ainsi de positionner le Sénégal à la 30^{ème} place dans le domaine d'égalité de genre, avec un score 51,9, avec des inégalités moins lourdes dans le développement humain et les lois et institution, et plus prononcées dans l'accès aux opportunités économiques. Cette contreperformance intervient cependant, dans un contexte de bonne stabilité économique et de bonne croissance du PIB. A cet égard et en perspective, l'économie sénégalaise qui se veut inclusive devrait bénéficier de manière équitable, aux hommes et femmes de la nation.

³ Banque Mondiale

2. Les différentes initiatives en faveur de l'égalité des sexes au Sénégal

Afin de mieux défendre les droits des femmes, le Sénégal a pris différentes initiatives. Il s'agit de conventions internationales ratifiées, d'institutions mises en place, de textes et lois adoptés, ainsi que des politiques initiées afin de défendre les droits des femmes.

Tableau 1 : Fiche synoptique des différentes initiatives en matière de Genre au Sénégal

INITIATIVES (ANNEE)	TYPE	OBJECTIFS VISES
Conventions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) (1979)	Conventions Internationales	Supprimer toutes formes de discriminations à l'endroit des femmes dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil.
Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ou Protocole de Maputo (2003)		Mettre en place des dispositions en matière de droits civils et politiques, de santé sexuelle et reproductive, de non marginalisation ou encore d'émancipation économique, afin de mettre fin aux discriminations et aux violences faites aux femmes dans les Etats africains.
Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme (CENAF)	Institutions	- Assurer le droit des femmes sur le territoire national afin de matérialiser les engagements conventionnels internationaux ; - S'acquitter de l'adhésion du Sénégal aux traités internationaux des droits de la femme et de la petite fille ; - Renforcer la volonté étatique de lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles ; - Suivre et évaluer le rôle et la participation des femmes à l'économie nationale.
Direction nationale de l'Equité et l'Egalité de genre en 2008		
Observatoire national de la Parité (par décret 2010 du 08 Juillet 2010)		
Cellule nationale de lutte contre la Traite des Personnes, en particulier des femmes et des enfants en 2010		
Cadre national de coordination et des interventions pour l'éducation des filles (2010-2013)		
Centre d'accueil et d'insertion des femmes souffrant de fistule obstétricale (Diwaanu Tawfeex)		
Constitution de 2001	Textes et lois	Mettre en place un cadre institutionnel, législatif et légal favorable à l'équité et à l'égalité des genres au Sénégal.
les dispositions constitutionnelles à travers ses articles 7, 15, 18, 19 et 20 ;		
Principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi, les hommes et les femmes sont égaux en droit (art. 7, al 4)		
Loi n° 2005-18 du 5 août 2005 relative à la santé de la reproduction		
L'égal accès pour l'homme et la femme aux fonctions et mandats électifs (loi du 13 novembre 2007 modifiant la Constitution)		
Loi n°2010-03 du 9 avril 2010 sur le VIH/SIDA		
Loi n°2010 -11 du 28 mai 2010 sur la parité absolue homme-femme dans les instances totalement et partiellement électives		
Loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées		

INITIATIVES (ANNEE)	TYPE	OBJECTIFS VISES
Loi n° 03/2013 du 28 juin 2013 qui permet aujourd'hui à la femme de transmettre la nationalité à son enfant ou à son époux étranger		
L'adoption du projet de loi n° 08/2015- ratification de la Convention n° 183 sur la Protection de la Maternité, garantissant ainsi la protection des droits de la femme enceinte ou allaitante, contre la discrimination en milieu de travail		
Décret n° 2011 – 819 du 16 juin 2011 portant application de la loi instituant la parité absolue homme – femme et révision du Code électoral afin d'y intégrer les modifications nées du décret d'application de ladite loi		
Modification, le 29 juin 2015, du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale afin d'intégrer la parité dans son bureau		
Stratégie Nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) (2005-2015)		Contribuer à la réalisation de l'égalité et de l'équité de genre au Sénégal en visant deux objectifs : (i) l'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal, (ii) et l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.

3. Définition de l'Approche genre et de la méthodologie

3.1. Définition de l'approche genre

La prise en compte du genre permet de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construite. En effet, l'égalité des genres recouvre la notion selon laquelle tous les êtres humains, hommes et femmes, sont libres de développer leurs aptitudes personnelles et de faire leurs propres choix. Ce qui signifie que les comportements, les aspirations et les besoins différents des hommes et des femmes sont, de manière égale, pris en compte et valorisés et encouragés. Cela ne signifie pas que les hommes et les femmes doivent devenir identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront pas du fait d'être né de l'un ou l'autre sexe.

L'approche « genre » mobilise plusieurs dimensions qui mettent en évidence l'existence de rapports de pouvoirs entre les hommes et les femmes qui se traduisent par des inégalités au détriment des femmes. C'est pourquoi, lorsqu'une approche genre est mobilisée dans les projets de développement, elle s'accompagne souvent d'une emphase sur les situations et les besoins des femmes. Ainsi, dans cette approche, l'accent est mis sur les diverses opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. En raison du lien étroit qui existe entre développement durable et égalité de genre, les gouvernements et les organisations internationales accordent une priorité particulière à la problématique du genre dans leurs orientations stratégiques et politiques, et qui se matérialisent aujourd'hui par la genérisation du budget.

3.2. Analyse genre du Budget et démarche méthodologique

3.2.1. Analyse genre du Budget

Le budget reflète les priorités sociales et économiques d'un Etat. C'est à travers le budget que les politiques et les programmes sont traduits en termes d'allocations des ressources. Une analyse genre du budget consiste à faire un diagnostic tout en examinant la prise en compte de l'impact du budget sur les préoccupations des hommes et des femmes. C'est une étape qui permet d'identifier les insuffisances et les écarts entre l'accès et la distribution des ressources publiques. L'objectif principal d'une analyse du budget selon le genre est d'une part de redéfinir les priorités et d'allouer des ressources pertinentes qui répondent aux besoins de toutes les sections de la population, en prenant en compte de façon explicite la position désavantagée des femmes, et d'autre part de mesurer les progrès réalisés en termes de réduction des écarts entre les sexes.

3.2.2. Démarche méthodologique

A. Revue sélective de la littérature

Dans la littérature, plusieurs outils d'analyse genre du budget ont été identifiés par Diane Elson en 1999 :

- **Analyse genre des politiques** : elle évalue les politiques derrière les budgets pour identifier leur impact potentiel sur les femmes et les hommes. Elle permet de répondre aux questions de savoir si les politiques et les ressources allouées risquent de réduire, d'augmenter ou de laisser indemnes les inégalités entre les femmes et les hommes. D'une manière générale,

elle permet d'identifier les écarts, les limites et de comparer les ressources avec les intentions de la politique publique.

- **Analyse désagrégée des bénéficiaires** : Elle est utilisée pour collecter et analyser les opinions des femmes et des hommes qui sont les bénéficiaires des programmes des gouvernements. L'objectif est de savoir dans quelles mesures les services en place répondent à leurs besoins et dans quelles mesures les allocations budgétaires pratiquées par le gouvernement sont en accord avec leurs priorités.
- **Analyse désagrégée de l'incidence des dépenses publiques** : Cette méthode permet de comparer dans quelles mesures les hommes et les femmes (filles/garçons) bénéficient des dépenses pour les services publics - en utilisant des données tirées des enquêtes sur les ménages - afin d'évaluer la distribution des dépenses publiques selon le genre.
- **Analyse désagrégée de l'impact du budget sur l'utilisation du temps** : Elle examine la relation entre le budget national et la façon dont le temps est utilisé dans les ménages. Ceci est fait dans le but de mettre en évidence la valeur du travail non rémunéré qui devrait être pris en compte dans l'analyse des politiques.
- Dans notre cas précis, l'analyse genre des politiques sera adoptée. Il sera question de faire un diagnostic en passant en revue la situation de référence en décrivant les acquis réalisés et les contraintes, les priorités publiques et orientations stratégiques définies pour corriger la situation de référence. Pour une première expérience d'élaboration du rapport genre accompagnant la loi des finances, la démarche sera appliquée à quelques ministères sectoriels en fonction de leurs enjeux dans la problématique du genre et de la disponibilité des données dans le secteur. Il s'agit des départements de l'Education et de la Santé, de l'Environnement, de la Formation professionnelle, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, ainsi que de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et des Télécommunications et des Postes.

B. Eléments de méthodologie

Encadré 1 : Notion de dépense publique

Le bien public se définit, par opposition au bien privé, comme étant un bien collectif qui présente deux caractéristiques essentielles (Samuelson, 1954)⁴ :

1. il n'entraîne pas de rivalité ; et
2. il ne peut faire l'objet d'une exclusion d'usage.

La première caractéristique renvoie au fait que le bien en question peut être consommé par un agent sans que cela ne dégrade son utilité pour un autre agent qui voudrait le consommer aussi. Tel est le cas par exemple des lampadaires dans la rue qui permettent d'éclairer tous les individus. Le fait que quelqu'un en fasse usage ne diminue en rien le niveau de consommation des autres (autres exemples de biens publics : sécurité publique, défense nationale, justice, etc.)

La non-exclusion désigne le fait qu'une personne ne peut en aucun cas être privée dans la consommation d'un bien public. Dans la mesure où sa consommation ne peut pas être individualisée, il est impossible d'en tarifier l'usage. Nul individu n'a le droit d'empêcher quelqu'un d'utiliser une route construite par l'Etat par exemple.

Dans ce cadre la dépense publique se définit comme l'ensemble des dépenses effectuées par les administrations publiques (Etats, collectivités territoriales et leurs services déconcentrés). Elle diffère en ce sens de la dépense budgétaire, qui n'est pas réservée qu'à l'Etat.

⁴ Samuelson, 1954 "The Pure Theory of Public Expenditure".

a. Renseignement des indicateurs sexospécifiques

Il s'agira de renseigner, pour chaque Ministère, les indicateurs sexospécifiques déjà élaborés et mis en place. Un questionnaire sera soumis à chaque Ministère pour disposer de sa matrice d'indicateurs sexo-spécifique. Le renseignement se fera en collaboration avec les différentes cellules genres sur la base des statistiques programmes des Ministères.

b. Analyse du niveau d'intégration du genre au sein des différents ministères et capitalisation des acquis du secteur

Le budget est l'un des principaux instruments devant permettre d'examiner les priorités économiques et sociales de l'Etat. A cet égard, notre analyse du niveau d'intégration du genre au sein des différents ministères consistera à faire un diagnostic des Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) des ministères respectifs afin d'analyser les sensibilités de genre dans l'affectation et la distribution opérationnelle des ressources publiques à moyen terme. Une telle démarche permettra d'explicitier la position avantagée ou désavantagée des femmes ou des hommes, de quantifier les écarts existants et d'identifier les niches plus ou moins sensibles au genre au niveau de chaque département ministériel. L'analyse genre du budget se fera distinctement sur deux niveaux : (i) une analyse genre fonctionnement et une analyse genre investissement. De manière opérationnelle, il s'agira :

- ✓ d'identifier l'ensemble des programmes, projets, actions et activités inscrits dans le budget de chacun des ministères, aussi bien de fonctionnement que d'investissement ;
- ✓ à partir du questionnaire 1 (Cf. Annexe 1) qui sera soumis aux responsables des ministères, d'identifier les cibles détaillées de chacune des activités ;
- ✓ de faire une analyse désagrégée de l'affectation des dépenses publiques selon le sexe, la zone géographique et l'âge ;

Une telle démarche nécessite de disposer des statistiques fiables sur les effectifs du personnel central et déconcentré, des différents départements ministériels et sur les tranches de la population ciblée par les programmes inscrits au budget. Le tableau des statistiques utilisées et leurs sources est donné en annexe de ce rapport.

c. Analyse des contraintes liées à la prise en compte du genre dans les secteurs et formulation des perspectives et recommandations

Il s'agira, au cours de cette phase et à partir du guide d'entretien 1 (Cf. Annexe 3), de recueillir les appréciations des différents responsables et autres acteurs des ministères, sur les contraintes liées à la prise en compte du genre dans leurs secteurs et sous-secteurs respectifs. Cette phase devra également permettre de prendre en compte les recommandations des parties prenantes. Les analyses qui en découleront, serviront de bases de discussion dans les différents ateliers et panels organisés dans ce cadre.

d. Liste des Ministères sous revue

L'objectif de la RAC Genre 2016 était d'analyser la prise en compte du Genre dans l'ensemble des ministères. Seulement, une partie des ministères a mis à disposition leur DPPD 2016⁵ et donné une synthèse de leurs acquis en matière de genre. La RAC a finalement porté sur ces seuls ministères.

⁵ Les DPPD 2017 n'ont pas été utilisés dans la présente revue.

Tableau 2 : Synthèse des ministères pris en compte dans le rapport

MINISTÈRES	DPPD 2016	CONTRIBUTION
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance		
1. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	X	X
2. Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	X	X
3. Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables	X	
4. Ministère de l'Industrie et des mines		
5. Ministère des Infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement		
6. Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime		X
7. Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME	X	
8. Ministère des Postes et des Télécommunications		X
9. Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	X	
10. Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Télé-services de l'État	X	
11. Ministère du Tourisme et des Transports Aériens		
12. Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne		X
Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable		
13. Ministère des Sports	X	
14. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	X	
15. Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie		X
16. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement		
17. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	X	X
18. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	X	X
19. Ministère de l'Éducation nationale		
20. Ministère de la Culture et de la Communication	X	
21. Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat		X
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité		
22. Ministère des Forces Armées		X
23. Ministère de l'Intérieur		
24. Ministère de la Justice	X	
25. Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Étranger	X	
26. Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire	X	X
27. Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions	X	
28. Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service Public		
29. Ministère de l'Intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance		X
30. Ministère chargé du suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE)		
Ministère transversal		
31. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : transversal	X	X

DEUXIEME PARTIE :

ETAT DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES

1. Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

Résumé des résultats de l'Axe 1

Il apparaît qu'au niveau de l'axe 1⁶, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement, le budget alloué aux ministères est globalement plus en faveur des hommes. Ces disparités de genre se sentent un peu plus dans le fonctionnement avec une ressource humaine dominée par les hommes. Il faut cependant noter que dans cet axe, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural qui pèsent respectivement, 53% dans le budget de fonctionnement et 51% dans les investissements, ont un fort impact sur les résultats agrégés de l'axe 1.

Tableau 3 : Synthèse Axe 1- budgets de fonctionnement et d'investissement

STRUCTURE	PART EN MILLIONS DE FCFA			PART EN %		
	Homme	Femme	Total budget	Homme	Femme	Total budget
Fonctionnement	48 805	14 282	63 087	77 %	23 %	26 %
Investissement	116 794	61 328	178 122	66 %	34 %	74 %
Total	165 599	75 610	241 209	69 %	31 %	100 %

En ce qui concerne le fonctionnement (26% du budget de l'axe 1), des efforts doivent être consentis au niveau des ministères chargés de l'Elevage et de l'Agriculture. Par contraste, l'expérience du Ministère de la Femme devrait être vulgarisée.

Pour ce qui est de l'investissement (74% du budget de l'axe 1), les budgets de l'Agriculture et du MEFP demeurent les moins sensibles au genre. Des mesures doivent être prises pour résorber une telle situation dans les prochaines programmations budgétaires. En effet, le MEFP est l'un des ministères cruciaux pour une transformation structurelle de l'économie. Par contre, les interventions des ministères du Commerce et de l'Energie profitent presque équitablement aux hommes et aux femmes, ou sont en faveur de ces dernières.

1.1. Analyse des indicateurs sexospécifiques

L'Etat du Sénégal et ses partenaires ont consenti à de nombreux efforts pour une amélioration du suivi de l'exécution des interventions, de l'évaluation des progrès en cours et de leurs effets sur les populations quant à la prise en compte de leurs besoins sexospécifiques. Le renforcement des capacités de production de données désagrégées par sexe et le renseignement d'indicateurs sexospécifiques mis en place et pris en charge par les cellules Genre des ministères, entre dans ce cadre. A cet égard, certains ministères, avec l'appui de l'ANSD, donnent un état périodique de ces indicateurs sexospécifiques à travers leurs annuaires et bulletins statistiques sectoriels. C'est le cas notamment des Ministères chargés de l'Education, de la Santé, de la Formation Professionnelle et de l'Agriculture. Au niveau des ministères circonscrits dans le macro-secteur "Transformation structurelle de l'économie et croissance", seuls trois ministères disposent d'une matrice renseignée :

⁶ Pour rappel, l'analyse globale ne concerne que les 6 Ministères qui ont contribué à la RAC Genre 2016 (voir tableau 2).

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural : les statistiques du Ministère données dans son rapport genre ont montré qu'en 2015 :

- 80.7 % des exploitations agricoles sont dirigés par les hommes contre 19,3 % pour les femmes ;
- Pour les semences certifiées, 14.4% des exploitant hommes y ont accès contre 10,4 % pour les femmes ;
- 85.6 % des semences non certifiées sont utilisés par les hommes contre 89.6 % pour les femmes ;
- Pour la fumure organique et minérale, les hommes l'utilisent à hauteur de 76.1% contre 23.6 % pour les femmes ;
- Des formations ont été également faites pour les agricultures sur le choix des pesticides, techniques de traitement, techniques des productions ciblées, techniques agro forestières, ainsi 2 254 personnes ont été formées dont 596 femmes (27 %).

Ministère de l'Élevage et des Productions Animales : Le tableau ci-dessous donne les indicateurs sexospécifiques du Ministère de l'Élevage et des Productions animales.

Tableau 4 : Liste des indicateurs sexospécifiques du Ministère de l'Élevage et des Productions animales

NO	INDICATEURS SEXOSPECIFIQUES	VALEUR		
		GLOBAL	HOMME	FEMME
1	La situation du personnel du MEPA par sexe	639	499	140
2	Formation et sensibilisation sur la bonne pratique d'hygiène et transformation laitière	6468	0	6468
3	Demande de financement de projets	248	224	24
4	Demande de financement de projets satisfaite par le FONSTAB	142	127	15
5	Montant des financements accordés aux éleveurs par le Fonds	369 675 396	248 562 882	36 176 495
6	Éleveurs ayant bénéficié de renforcement de capacités à travers le Fonds	240	189	81

Source : MEPA

L'analyse du tableau laisse apparaître une faible représentativité des femmes dans le Ministère. Par rapport aux 142 projets financés par le FONSTAB, seuls 15 reviennent aux femmes. Cela découlerait de leur faible représentativité face aux demandes de financements de projets (24 demandes pour les femmes contre 224 pour les hommes). Par conséquent, cette inégalité se répercute sur les montants de financements, accordés aux éleveurs femmes, qui représentent moins de 10 % du total alloué. Encore, les femmes bénéficient moins de renforcement de capacités que les hommes (81 femmes contre 189 hommes) tandis qu'elles sont les seules à recevoir la formation et la sensibilisation sur la bonne pratique d'hygiène et transformation laitière.

Ministère de l'industrie et des mines : Il apparaît, au niveau du secteur, que les hommes représentent 91,9 % des dirigeants ayant atteint un niveau supérieur. Quant aux femmes dirigeantes d'entreprises, elles ont au moins obtenu le baccalauréat. Toutefois, il faut relever que les femmes ayant effectué d'autres études non académiques s'activent également dans le secteur de l'industrie en tant que dirigeante d'entreprise.

Tableau 5 : Répartition des unités industrielles selon le sexe du dirigeant (en %)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SEXE	
	FEMME	HOMME
Energie	9,5	90,5
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et de matériaux de construction	0,0	100,0
Industrie du bois du papier et de l'imprimerie	0,0	100,0
Industries chimiques	14,8	85,2
Industries des boissons	0,0	100,0
Industries des oléagineux, de produits amylacés, travail de grains et pâtes alimentaires	6,1	93,9
Industries du caoutchouc et plastiques	8,2	91,8
Industries extractives	0,0	100,0
Industries laitières, transformation de fruits et légumes et fabrication d'autres produits alimentaires	14,9	85,1
Industries textiles et habillement	11,4	88,6
Métallurgie et travail des métaux et industries diverses	7,5	92,5
Production de viande et de poissons	11,7	88,3
Ensemble	6,4	93,6

Source : Enquête sur l'état des lieux de l'industrie au Sénégal (ANSD – 2016)

1.2. Niveau d'intégration du genre : Analyse de la sensibilité genre du budget

a. Analyse de l'offre de service public

L'analyse de la sensibilité genre de l'offre de service public permet d'apprécier les niveaux d'intégration différenciés des hommes et des femmes au niveau du fonctionnement des ministères. En ce qui concerne les secteurs de l'Axe 1 du PSE, il apparaît que l'offre de service publique est très peu sensible au genre, les femmes n'étant prise en compte qu'à 23 %.

Tableau 6 : Ventilation des dépenses publiques de fonctionnement sectorielles selon le genre

MINISTERES	FONCTIONNEMENT			
	PART EN MILLIONS DE FCFA		PART EN %	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	24 848	8 282	75 %	25 %
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural	15 041	3 145	83 %	17 %
Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables	3 207	1 069	75 %	25 %
Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME	2 509	836	75 %	25 %
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	3 132	879	78 %	22 %
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance ⁷	68	71	49 %	51 %
Total Axe	48 805	14 282	77 %	23 %

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD du Ministère

⁷ Pour rappel, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est, dans le présent Rapport, pris comme transversal. A cet égard, dans l'axe 1, seul le programme se rapportant au sous-secteur microfinance et entrepreneuriat féminin est considéré.

L'analyse sectorielle de cette sensibilité de l'offre donne les résultats ci-après :

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : Le Ministère, pour l'ensemble de ses 7 programmes inscrits au budget 2016, présente un budget de fonctionnement plus favorable aux hommes qu'aux femmes (75% contre 25%)

Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural : En termes d'intégration du genre dans le budget du Ministère de l'Agriculture, la part du fonctionnement des hommes dépasse largement celle des femmes (83 % contre 17 %) pour tous les programmes du Ministère. La question d'équité demeure. En effet, au niveau des effectif, les femmes sont moins représentées que les hommes dans ce Ministère.

Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME : La répartition du budget de fonctionnement selon le genre montre que les bénéficiaires sont beaucoup plus des hommes que des femmes. Elles ne profitent que de 25 % des dépenses de fonctionnement dans tous les programmes du Ministère. Une telle situation est due à leur faible représentativité au sein du Ministère.

Ministère de l'Elevage et des Productions animales : Parmi les cinq programmes du MEPA seuls deux disposent d'un budget spécifique de fonctionnement. Il s'agit du programme Modernisation et intensification des productions animales et du programme Soutien aux politiques du Ministère. Tous ces deux programmes profitent plus aux hommes qu'aux femmes (78% pour les hommes contre 22 % pour les femmes).

Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables : Les budgets des programmes alloués au fonctionnement du Ministère profitent à des proportions différentes aux hommes et aux femmes (75% pour les hommes contre 25 % pour les femmes). Autrement dit les budgets sont respectivement pour les hommes et les femmes de 538 064 250 FCFA et 179 354 750 FCFA pour le Programme Accès à l'Electricité. 41 433 000 FCFA et 13 811 000 FCFA pour le Programme Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et en combustibles domestiques et 2 627 857 275 FCFA et 875 952 425 FCFA pour le Programme de soutien.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Le Programme «Microfinance» qui est le seul pris en compte dans l'axe 1, présente un budget de fonctionnement plus favorable aux femmes qu'aux hommes. Il faut cependant noter que l'écart reste relativement très petit, 51 % étant directement alloué aux femmes.

b. Analyse de la demande de service public

L'analyse de la sensibilité genre de la demande de service public permet d'apprécier les niveaux de prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, par les différentes interventions et programmes des ministères considérés. A ce titre ce qui est mis sous revue, c'est la manière dont les hommes et les femmes sénégalais bénéficient distinctement des investissements sectoriels. En ce qui concerne les secteurs de l'Axe 1 du PSE, il apparait que la demande de service publique est relativement peu sensible au genre, les femmes n'étant prise en compte qu'à 34 %.

Tableau 7 : Ventilation des dépenses publiques d'investissement sectorielles selon le genre

MINISTERES	FONCTIONNEMENT			
	PART EN MILLIONS DE FCFA		PART EN %	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	23 489	9 639	71 %	29 %
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	71 421	20 094	78 %	22 %
Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables	4 376	8 677	34 %	66 %
Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME	2 875	4 590	39 %	61 %
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	7 206	4 858	60 %	40 %
Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Télé-services de l'Etat	7 427	7 010	51 %	49 %
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance ⁸	0	6 460	0 %	100 %
Total Axe	116 794	61 328	66 %	34 %

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD du Ministère

Au niveau des secteurs et programmes de l'Axe 1, les résultats permettent les analyses ci-après :

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : Le budget d'investissement est globalement plus en faveur des hommes (71 % contre 29 %). Au niveau des programmes, la « Promotion d'une économie plus solidaire, productive, compétitive et créatrice d'emplois » qui est l'un des programmes central du secteur, profite équitablement aux hommes et aux femmes. Par contre pour le reste, 75 % des investissements touchent les hommes et seulement 25 % sont alloués aux femmes. Il faut noter que pour les programmes « Prêts et Avances » et « Fonds national de Retraite », il n'est pas prévu un budget d'investissement en 2016.

Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural : Le budget des investissements du Ministère de l'Agriculture ne prend pas suffisamment en compte l'aspect genre. Il est à noter que le manque d'informations suffisantes sur les populations ciblées par les investissements fait que pour le Ministère, l'analyse de la sensibilité genre des programmes 1 et 4 reste relativement limitée. Les programmes 2 et 3 par contre montrent que les femmes occupent une part très négligeable (la part des investissements pour les femmes représente 17% pour le programme 2 et 43 % pour le programme 3).

Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME : En 2016, un budget de 10,8 milliards était prévu dont 69 % de dépenses d'investissement. Cependant, l'importance numérique de la population ciblée par les investissements fait que le coût unitaire reste relativement très faible. Seul le programme « Pilotage et soutien aux politiques du Ministère » profite plus aux hommes avec 75 % des dépenses d'investissement. Cela s'explique par le poids faible des femmes dans les instances de décision au sein du ministère. Pour les programmes « Développement du marché intérieur et de la consommation » et « promotion et valorisation des produits locaux », les femmes profitent autant que les hommes des interventions et investissement sectoriels. En ce qui concerne « promotion et développement de l'Entrepreneuriat privé et des PME/PMI », les femmes captent 64 % des dépenses d'investissement et 67 % quand il s'agit du programme « Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce international ».

⁸ Pour rappel, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est, dans le présent Rapport, pris comme transversal. A cet égard, dans l'axe 1, seul le programme se rapportant au sous-secteur microfinance et entrepreneuriat féminin est considéré.

Ministère de l'Elevage et des Productions animales : Les femmes sont victimes d'une forte inégalité dans les investissements dans l'Elevage et les productions animales. En effet, dans tous les programmes du Ministère, elles ne profitent que de 40 % pourcent du budget alloué à l'investissement dans le secteur.

Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables : Les principaux programmes du ministère sont : le Programme Accès à l'Electricité, le Programme Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et en combustibles domestiques et le Programme de soutien. La répartition du budget de ces différents programmes cache des inégalités de genre. Les budgets des programmes alloués au fonctionnement du Ministère profitent à des proportions différentes entre les hommes et les femmes (75 % pour les hommes contre 25 % pour les femmes). Autrement dit les budgets sont respectivement pour les hommes et les femmes de 538 064 250 FCFA et 179 354 750 FCFA pour le Programme Accès à l'Electricité. 41 433 000 FCFA et 13 811 000 FCFA pour le Programme Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et en combustibles domestiques et 2 627 857 275 FCFA et 875 952 425 FCFA pour le Programme de soutien. Les hommes sont victimes d'une inégalité dans les investissements dans ce Ministère mais beaucoup moins forte que celle subit par les femmes dans ces programmes u niveau des budgets de fonctionnement. En fait, si les femmes bénéficient de 52 % du budget d'investissement, les hommes en profitent de 48 %.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Pour le Programme «Microfinance» qui est le seul volet du secteur inscrit dans l'axe 1 du PSE, seules les femmes sont ciblées en termes d'investissement. Ce qui traduit les efforts consentis par le Ministère une participation plus forte des femmes à l'économie. En effet, pour ce seul Programme, 68 milliards de FCFA est alloué aux femmes pour leur accès plus facile au crédit.

Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Télé-services de l'Etat : Les dépenses allouées à l'investissement restent en faveur des hommes, tout au moins dans les trois grands programmes. Pour l'administration électronique, les femmes ne bénéficieraient que 25% de l'investissement ; et de 46 % s'il s'agit du développement des PPP et Financements innovants. Cependant, dans la promotion des investissements et Grands Travaux qui concerne toute la nation, les femmes en profitent autant que les hommes.

1.3. Acquis et perspectives sectorielles en matière de prise en compte du Genre

En Matière d'intégration du Genre dans les politiques sectorielles, l'analyse de la sensibilité du budget a laissé apparaitre de nombreuses insuffisances en la matière. Toutefois de nombreux acquis sont enregistrés en 2016 et diverses perspectives sont annoncées selon les ministères :

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : Un meilleur dispositif est mis en place pour la production de statistiques de qualité désagrégées selon le genre. Il faut également noter la mise en place d'un dispositif fiscal, foncier et douanier susceptible d'améliorer l'entrepreneuriat féminin.

Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural : Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural compte à son actif de nombreux acquis. En effet, à travers les Programmes inscrits dans son plan d'actions 2016, il a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives à l'endroit des femmes. Parmi lesquels :

- des mesures susceptibles de favoriser le développement des activités et des revenus agricoles des femmes intervenant dans la chaîne de valeurs ;
- la formation et le renforcement des capacités des femmes sur les techniques de production et de plantation, sur les techniques de gestion administratives et financière, sur les techniques de transformation et de conservation des produits Agricoles ;

- la mise à disposition de matériels et équipements devant garantir une meilleure productivité des femmes du secteur ;
- la mise à disposition de subvention et d'appuis pour les Entrepreneuses Rurales ;
- la création d'emplois destinés aux femmes, surtout ruralesL

En dehors des programmes et projets, d'autres Les activités menées par la Cellule Genre du MAER en 2016 s'inscrivent globalement dans les orientations et objectifs du PRACAS en matière d'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture d'une part et des résultats visés par le partenaire ONU FEMMES dans son programme sur l'autonomisation des femmes grâce à une agriculture résiliente face aux changements climatiques. Egalement, en vue de contribuer à la réduction des inégalités et de prendre en compte le genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, trois ateliers de renforcement des capacités des acteurs ont été organisés sur les thèmes suivants : Genre et politique foncière ; Genre et Acte III de la décentralisation.

Ministère de l'Elevage et des Productions Animales : Dans le domaine de l'élevage et de la production animale, le Gouvernement a mis en place le Programme de formation aux métiers de l'élevage qui a permis aux femmes de s'investir dans la chaîne de production (exploitation du petit ruminant, la transformation et la vente du lait). Cependant, il faut noter l'absence de données permettant d'étayer l'importance des femmes dans le secteur. Le programme de formation aux métiers de l'élevage a touché 247 acteurs en 2014, dont 81 femmes. Depuis son démarrage en 2012, ce programme a bénéficié à un effectif total de 581 acteurs, dont 176 femmes.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Secteur microfinance et entrepreneuriat féminin : Dans le cadre de la politique de promotion d'une Microfinance inclusive, le document cadre de stratégies de développement du sous-secteur (Lettre de Politique sectorielle de la Microfinance) a été adopté avec l'ensemble des acteurs en décembre 2015 et approuvé par le gouvernement en février 2016. Ce document est assorti d'un plan d'action prioritaire (2016/2020) devant accompagner sa mise en œuvre. En 2016, le sociétariat et la clientèle des Systèmes financiers décentralisés (SFD) ont connu une augmentation continue et encourageante, passant de 2 417 384 à 2 646 486, soit un taux de pénétration de la population totale de 17 %. Les femmes constituent 43 % des membres/clients, soit 1 117 989. Ce résultat est dû à l'élargissement de l'accès aux services financiers particulièrement dans le monde rural.

L'encours des dépôts passe de 249 à 288, milliards FCFA soit une variation de 15,66 %. L'épargne des femmes se chiffre à 82 milliards FCFA, soit 32 % de l'encours global. La même tendance est observée au niveau de l'encours de crédit (+16,08 %) qui est passé de 286 à 332 milliards FCFA. L'encours de crédit pour les femmes, quant à lui, est estimé à 89,64 milliards FCFA, soit 27 % de l'encours global.

Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime : Dans le secteur de la pêche, les femmes interviennent principalement dans la pêche artisanale à travers les filières de marayage du frais, de la transformation artisanale des poissons et coquillages et de la commercialisation des produits transformés. Compte tenu de la présence massive des femmes dans ce sous-secteur de la pêche, des efforts importants sont consentis par l'Etat et les partenaires pour les accompagner techniquement et financièrement dans la chaîne de production de la pêche artisanale. Ainsi en 2016, 1150 claies ont été distribuées aux femmes transformatrices et mareyeuses contre 700 en 2015. En outre, 771 femmes sur 1558 acteurs soit 36,64 % sont formées en technique d'aquaculture.

Cependant, le poids numérique des femmes dans le secteur n'est pas maîtrisé à sa juste valeur du fait d'une absence d'enquêtes et de recensement exhaustif, seul gage pour rompre avec

les estimations approximatives d'effectifs d'actrices de la pêche maritime et continentale. Il en est de même de l'importance économique de leur contribution globale au niveau macroéconomique. Les productions sont généralement estimées en termes de tonnages, sans différenciation sexospécifiques.

Ministère de l'industrie et des mines : Dans le secteur de l'industrie et des mines, l'Etat du Sénégal avec l'appui du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et la Fondation Bill et Melinda Gates, a mis en place le Programme national « Plates-Formes Multifonctionnelles » pour la lutte contre la pauvreté (PN-PTFM) afin de développer des stratégies permettant d'améliorer les conditions de vie des femmes à travers l'allègement de leurs travaux domestiques. Grâce à cette initiative, 2870 femmes, membres de groupements de promotion féminine (GPF) ont été formées dans les techniques de gestion des PTFM

Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne : Concernant le sous-secteur emploi, pour un total de financement 146 projets à la date 30 septembre 2016, 416 emplois femmes ont été consolidés sur 513 et 491 nouveaux emplois créés.

1.4. Principales contraintes sectorielles en matière de prise en compte du Genre

En Matière de prise en compte du Genre dans les politiques sectorielles, de nombreuses contraintes structurelles endogènes sectorielles subsistent dans quelques secteurs.

En effet, l'effectivité de l'institutionnalisation du Genre dans tous les départements ministériels reste encore un défi majeur. L'autonomisation économique des femmes, notamment en milieu rural est une entrave majeure à la transformation structurelle de l'économie et à la croissance. Une telle situation impose comme défis de premiers ordres, la généralisation de l'accès des femmes aux infrastructures et équipements. Le soulèvement de ces contraintes doit passer par un renforcement de la surveillance des différents secteurs concernés et par une promotion économique active des femmes grâce à l'accroissement de leurs connaissances et compétences. Il faut noter que les contraintes en matière de genre perceptibles dans l'axe 1 du PSE sont tributaires de celles rencontrées dans les secteurs sociaux (santé, éducation). Des mesures d'accompagnement sensibles au genre doivent être réservées aux femmes au regard des multiples rôles qu'elles ont à assumer.

De façon générale, les principales contraintes relèvent plus de pesanteurs socioculturelles et d'inégalités dans la répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille et dans la communauté. La difficulté de concilier les obligations familiales, sociales et professionnelles qui en découle demeure une entrave à l'épanouissement des femmes. Cette situation, conjuguée à la faible prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des hommes et des femmes par les ministères sectoriels favorise la persistance de disparités entre les hommes et les femmes et limite d'autant l'autonomisation de ces dernières.

2. Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable

Résumé des résultats de l'Axe 2

A l'analyse, il apparaît qu'au niveau des ministères inscrits dans l'axe 29 du PSE, le budget n'est pas globalement sensible au genre. En effet, 85 % du budget total est alloué aux hommes. A l'instar de l'Axe 1, c'est dans le fonctionnement que les disparités se sentent le plus (88 % pour les hommes contre 12 % pour les femmes). Il faut, à cet égard noter que 91 % du budget est de fonctionnement, ce qui fait que les résultats perceptibles à ce niveau se sentent sur les résultats globaux de l'axe. Par contre, dans le budget d'investissement, l'égalité n'est pas parfaite, mais les disparités se résorbent (52 % pour les hommes contre 48 % pour les femmes).

Tableau 8 : Synthèse Axe 1- budgets de fonctionnement et d'investissement

STRUCTURE	PART EN MILLIONS DE FCFA			PART EN %		
	Homme	Femme	Total budget	Homme	Femme	Total budget
Fonctionnement	629 020	85 176	714 196	88 %	12 %	91 %
Investissement	35 455	32 449	67 904	52 %	48 %	9 %
Total	664 475	117 625	782 100	85 %	15 %	100 %

Par ailleurs, il faut noter que 84% du budget de fonctionnement de l'Axe 2, est celui du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, alors que dans ce Ministère le fonctionnement est favorable aux hommes à 95 %. Une telle situation cache la sensibilité genre du budget de fonctionnement de ministères tels que celui de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et celui de la Santé et de l'Action Sociale.

Pour ce qui est de l'investissement, les disparités de genre ne sont pas aussi profondes que dans les autres axes, 52 % étant allouée aux hommes, contre 48 % pour les femmes. En plus du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, le Ministère des Sport et le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ont leurs interventions qui sont plus favorables aux femmes. L'effort maximal étant fourni par le MSAS et s'expliquant en partie, par la place majeure que représente la santé de la femme et de la reproduction dans le PSE.

Dans l'Axe 2 du PSE, le Gouvernement du Sénégal cherche les moyens d'améliorer les conditions de vie et de lutte contre les injustices sociales (renforcement de l'accès aux services sociaux de base qualité, gestion durable des ressources et développement équilibré du territoire et protection sociale des groupes vulnérables). Dans la prise en compte du genre, les ministères concernés sont entre autres :

- le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance,
- le Ministère des Sports, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale,
- le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat.

⁹ Pour rappel, l'analyse globale ne concerne que les 5 Ministères qui ont contribué à la RAC Genre 2016 (voir tableau 2).

Ainsi nous passerons en revue dans ce qui suit pour ces Ministères cités, les analyses des indicateurs sexospécifiques, les niveaux d'intégration du genre dans leur budget, les acquis et perspectives sectorielles en matière de prise en compte du Genre et enfin les principales contraintes sectorielles en matière de prise en compte du Genre.

2.1. Analyse des indicateurs sexospécifiques

Les indicateurs sexospécifiques ne sont pas disponibles à notre niveau pour le Ministère des sports et le Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie. Pour ce qui est du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, un certain nombre d'indicateurs a été défini dans le secteur. Dans chaque programme, les indicateurs sont sous forme de variables factuelles captant les disparités de genre. Cependant, le renseignement de ces indicateurs n'est pas effectif en 2016 ; constituant ainsi une limite principale de notre analyse. Par contre, pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, celui-ci a mis en place, suite aux recommandations de la SNEEG, une matrice d'indicateurs sexospécifiques. Cependant, à l'heure actuelle, ceux-ci n'ont pas encore été renseignés. Ainsi, les seuls ministères disposant d'indicateurs sexospécifiques sont : le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat.

Les indicateurs sexospécifiques du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale que sont le taux de mortalité maternelle, le taux (en %) d'accouchements assistés par du personnel qualifié, la mortalité infantile, le taux de mortalité infanto-juvénile, la prévalence (en %) VIH dans la population générale ainsi que le taux (en %) d'achèvement des 4 CPN laissent présager une évolution positive de la situation de la femme sénégalaise au cours de l'année 2016. Au niveau du Ministère de la culture et de la communication l'intégration des femmes est bien prise en compte. En effet, l'analyse du profil de participation des femmes au sein du MCGCV dans le management, parmi les cadres et personnel d'appui montre des taux respectifs de 33,3 % ; 49,5 % et 27,3 %. Ce qui fait en moyenne une participation des femmes de 32,2 % des femmes dans la gestion dudit Ministère.

Au niveau du Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat le seul indicateur sexospécifique est le nombre d'apprenants issus du cycle fondamental (par sexe, niveau et filière), inscrits dans le système de FPT.

2.2. Niveau d'intégration du genre : Analyse de la sensibilité genre du budget

Dans cette partie on analyse selon le genre, l'offre de service public dans un premier temps et la demande de service public dans un second. L'analyse de l'offre de services dans ce ministère montre que les femmes sont moins bénéficiaires. Le tableau suivant fait apparaître que 62 % des dépenses de fonctionnement dans chaque programme concernent les hommes, contre 38% allouées aux femmes.

a. Analyse de l'offre de service public

Le tableau ci-dessous donne pour chaque ministère la répartition du budget de fonctionnement de tous les programmes, entre les hommes et les femmes. La répartition du budget du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance selon le genre dans son programme enfance, illustrée dans le tableau ci-dessus, montre que les bénéficiaires sont beaucoup plus des femmes que des hommes. On note cependant que dans les dépenses de fonctionnement, l'écart reste relativement très petit : 51 % du budget vont directement aux femmes pour chacun des programmes.

L'analyse du tableau révèle que pour la plupart de ces ministères, l'offre de service public est en faveur des hommes et le gap est largement élevé pour certains de ces ministères. Néanmoins, il faut souligner l'effort du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale contrairement au Ministère des sports pour lequel tous les programmes restent en faveur des femmes (75 % du budget profitent aux hommes tandis que 25 % seulement reviennent aux femmes).

Tableau 9 : Répartition du budget de fonctionnement selon le genre

PROGRAMME	FONCTIONNEMENT			
	PART EN MILLIONS DE FCFA		PART EN %	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Enfance	413	429	49 %	51 %
Développement de la pratique et des infra-structures sportives	1 842	614	75 %	25 %
Développement des ressources humaines et de la formation	108	36	75 %	25 %
Renforcement de la contribution économique du sport	2 315	772	75 %	25 %
Gouvernance sportive moderne	1 250	417	75 %	25 %
Ministère des Sports	5 515	1 839	75 %	25 %
Santé de la mère du nouveau-né de l'enfant et de l'adolescent	178	223	44 %	56 %
Prévention et prise en charge de la maladie	5 307	6 666	44 %	56 %
Renforcement du système de santé	34 587	42 563	45 %	55 %
Gouvernance sanitaire	518	637	45 %	55 %
Appui aux groupes vulnérables	152	191	44 %	56 %
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	40 742	50 280	45 %	55 %
Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	3115	1915	62 %	38 %
Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	2 030	1 248	62 %	38 %
Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	708	436	62 %	38 %
Pilotage, Gestion et coordination administra-tive	1731	1064	62 %	38 %
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	7 584	4 663	62 %	38 %
Enseignement universitaire	30057	4973	86 %	14 %
Œuvres sociales et universitaires	34 618	22 602	61 %	40 %
Administration générale, pilotage et soutien des services	508 749	169	75 %	25 %
Recherche et innovation	1342	221	86 %	14 %
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	574 766	27 965	95 %	5 %
Total Axe	629 020	85 176	88 %	12 %

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD des Ministères

L'analyse de la sensibilité genre du budget 2016 du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (Document de Programmation pluriannuel des dépenses) montre, pour ce qui est du fonctionnement, que la plus grande part est dédiée aux femmes, tous programmes confondus. Une telle situation étant expliquée par le poids relativement grand de ces dernières dans les ressources humaines. En effet, en termes d'effectifs, les postes et métiers prépondérants au sein du Ministère, sont ceux sur lesquels les femmes sont particulièrement spécialisées au Sénégal (infirmiers, sages-femmes, matrones, etc.). Il faut, dans ce cadre, noter que, l'audit institutionnel genre du MSAS a conclu que, malgré cette dominance des emplois féminins au sein du Ministère, les postes de responsabilités sont majoritairement occupées par les hommes.

L'analyse de l'offre de services dans le ministère de l'Environnement et du Développement Durable montre que les femmes sont moins bénéficiaires. Le tableau ci-dessus fait apparaître que 62 % des dépenses de fonctionnement dans chaque programme concernent les hommes, contre 38 % allouées aux femmes. Ce constat renseigne sur les inégalités en matière d'intégration des femmes dans les services publics de l'environnement et de développement durable. Ceci est observé dans tous les programmes spécifiques, mais également dans les comités de Pilotage, Gestion et Coordination administrative.

Pour ce qui est de l'offre de Service publique du Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche, il apparaît que pour l'ensemble des programmes, le budget de fonctionnement est de loin, plus sensible aux hommes. Les écarts se creusent encore plus pour les programmes «enseignement universitaire» et «recherche et innovations». Ces disparités à ces niveaux s'expliquent par la faible part des femmes dans les ressources humaines hautement qualifiées en général. En effet c'est ce type de ressources qui sont spécifiquement présentes dans l'enseignement supérieur et la recherche.

La sensibilité genre du budget 2016 du Ministère de la Culture et de Communication n'a pas été faite parce que le DPDD du Ministère de l'année sous revue ne dispose pas d'une budgétisation programme qui l'outil nécessaire pour une ventilation sexospécifiques de la demande et de l'offre du secteur de la Santé et de l'Action sociale.

b. Analyse de la demande de service public

Le tableau ci-dessous donne pour chaque ministère la répartition du budget d'investissement de tous les programmes, entre les hommes et les femmes. Et contrairement au fonctionnement, l'investissement au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance profite plus à la gente masculine. En effet, concernant le programme sur l'enfance entrant dans l'axe 2 du PSE, les garçons en profitent plus vu l'importance de leur poids numérique vis-à-vis de leurs camarades de sexe féminin.

Tableau 10 : Répartition du budget d'investissement selon le genre

PROGRAMME	FONCTIONNEMENT			
	PART EN MILLIONS DE FCFA		PART EN %	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Enfance	952	898	51 %	49 %
Développement de la pratique et des infra-structures sportives	1 189	1 296	48 %	52 %
Développement des ressources humaines et de la formation	---	---	---	---
Renforcement de la contribution économique du sport	---	---	---	---
Gouvernance sportive moderne	37	41	48 %	52 %
Ministère des Sports	1 226	1 337	48 %	52 %
Santé de la mère du nouveau-né de l'enfant et de l'adolescent	350	896	28 %	72 %
Prévention et prise en charge de la maladie	4 162	4 180	50 %	50 %
Renforcement du système de santé	9 260	11 396	45%	55 %
Gouvernance sanitaire	138	171	45%	55 %
Appui aux groupes vulnérables	616	591	51%	49 %
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	14526	17234	46 %	54 %
Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	2 379	2 389	50%	50 %
Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	145	151	49%	51 %

PROGRAMME	FONCTIONNEMENT			
	PART EN MILLIONS DE FCFA		PART EN %	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	777	781	50%	50 %
Pilotage, Gestion et coordination administra-tive	1 746	1 074	62%	38 %
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	5 047	4 395	53%	47 %
Enseignement universitaire	11 426	7 460	61%	40 %
Œuvres sociales et universitaires	1 470	960	61%	40 %
Administration générale, pilotage et soutien des services	189	63	75%	25 %
Recherche et innovation	619	102	86%	14 %
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	13 704	8 585	61%	39%
Total Axe	35 455	32 449	52 %	48 %

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD des Ministères

Analysant le tableau ci-dessus, on peut au prime abord remarquer que la différence entre demande de service des hommes et des femmes est moindre que l'offre de service dans les ministères. En effet si des efforts doivent être faits, c'est au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche où la demande est plus favorable en faveur des hommes et cela pourrait s'expliquer par la présence moins faible des femmes dans les études poussées pour des raisons de socialisation.

Parmi les quatre programmes du Ministère des sports, deux seulement ont un budget d'investissement. Il s'agit du Programme Développement de la pratique et des infrastructures sportives et du Programme Gouvernance sportive moderne. Pour ce qui est du premier les investissements visant les hommes sont estimés à 1 189 278 714 FCFA contre 1 295 663 032 FCFA pour les femmes tandis qu'au second programme 37 460 108 FCFA sont destinés aux hommes contre 40 811 019 FCFA aux femmes. En conclusion, pour ces deux programmes, la part destinée aux femmes est beaucoup plus représentative et représente 52 %.

Pour ce qui est des investissements, il apparaît que les programmes « Prévention et prise en charge de la maladie » visent équitablement les hommes et les femmes sénégalais. Par contre, les autres programmes inscrits au budget du MSAS en 2016 sont de loin plus sensibles aux femmes. En ce qui concerne la demande de l'Environnement et du Développement Durable, l'analyse sensible du genre informe à une quelque égalité des sexes dans la population cible, tout au moins dans les programmes spécifiques. Seul dans le programme Pilotage, Gestion et Coordination administrative, une part faible de l'investissement (38 %) est destinée aux femmes. Dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, ainsi que la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques, les femmes en profitent autant que les hommes. Dans la conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées, les femmes sont même plus bénéficiaires que les hommes. Elles profitent de 51 % du total investi contre 49 % pour les hommes.

La demande de service publique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la sensibilité du budget d'investissement est également en faveur des hommes. Ce qui s'explique par les faibles accès des filles sénégalaises à l'enseignement supérieur et à la recherche. La situation est encore plus défavorable aux femmes pour le Programme «recherche et innovation», dans la mesure où les femmes très faiblement présentes dans ces segments.

2.3. Acquis et perspectives sectorielles en matière de prise en compte du Genre

La cellule genre du Ministère des Sports du Sénégal a été mise en place, le 15 novembre 2011. En effet la création de la cellule de travail sur le genre la CONFEJES traduit en action les orientations de la politique nationale d'égalité entre les femmes et les hommes au Sénégal. Le Ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de vie a le mandat de coordonner les résultats des travaux de l'ensemble des cellules sur le genre qui verront le jour dans chacun des ministères. Les recommandations pourront ensuite être soumises au Conseil des Ministres. Cette initiative s'inscrit dans les orientations visées par la CONFEJES en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est dans cet esprit général que le GTCF milite en vue de la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et sports. L'initiative du Sénégal permettra le renforcement des cadres féminins du ministère et pourra mener à l'amélioration des conditions d'entraînement des sportives de haut niveau.

De grandes actions au sein du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, mesures et programmes ont été initiés en faveur des femmes et de l'égalité de genre avec notamment l'institution des bourses de sécurité familiale, la gratuité des soins de césarienne, l'allègement des conditions de prise en charge en matière de Santé de la Reproduction, le système des « Badjènu Gox », la mise à disposition des cartes d'égalité des chances et la Couverture Maladie Universelle. Par ailleurs, des programmes spécifiques tels que le Programme de nutrition ciblée sur l'enfant et transferts sociaux ont permis de lutter activement contre l'exclusion des femmes et de renforcer leur autonomisation en ce qui concerne l'accès aux services de santé de base. De plus, en collaboration avec UNICEF, le MSAS a également mis en œuvre un certain nombre de mesures et d'activités en direction des femmes et/ou pour l'égalité des genres. Quant au volet institutionnalisation du genre, un audit participatif genre a été mené au niveau du MSAS, en 2015. Il a fait ressortir un certain nombre de résultats plus ou moins mitigés. Les femmes constituent la majorité du personnel du secteur (toutes catégories confondues). Elles sont au nombre de 11 243 contre 8 972 hommes, soit un pourcentage de 56 % de l'effectif total. Ceci s'explique par la répartition du personnel spécifique à certaines catégories où les femmes sont lourdement majoritaires (accoucheuses traditionnelles, sages-femmes, infirmières auxiliaires ...). Mais, toujours d'après les conclusions de cet audit, les postes de responsabilités sont majoritairement occupés par les hommes à l'échelle centrale, intermédiaire et périphérique.

Durant l'année 2016, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable à travers ses projets et programmes, a réalisé un certain nombre d'activité relative à la dimension Genre sur le plan institutionnel, en matière de renforcement des capacités des femmes, de l'implication des femmes dans la gestion durable des terres, de la promotion des emplois verts pour les femmes, de la promotion des filières et emplois verts, de l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, de l'autonomisation des femmes, et de la récupération des sachets plastiques par les femmes

Malgré les disparités notoires sur l'ensemble des segments de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'importants efforts ont été consentis en 2015 pour développer l'enseignement supérieur et la recherche à travers la mise en œuvre des axes tels que le renforcement des capacités d'accueil des universités publiques existantes et la politique de discrimination positive des femmes. Il en est de même pour la promotion du personnel féminin dans les différentes directions placées sous sa tutelle du MESR.

Pour ce qui est du Ministère de la Culture et de la Communication le recul est dû aux nombreuses modifications statutaires effectuées au sein même du Ministère, qui est passé de MCGCV au Ministère de la culture et de la communication en 2014. Néanmoins le Ministère est aujourd'hui rattaché au secteur de la Communication qui a connu des avancées dans la prise en compte et l'intégration du principe égalité des chances dans ses politiques prioritaires.

2.4. Principales contraintes sectorielles en matière de prise en compte du Genre

Les contraintes du Ministère des sports commencent à se faire sentir par la non production de données désagrégées par sexe (SEEG 2010) et/ou d'indicateurs par sexe. L'intégration du genre dans les systèmes d'information des ministères est tributaire de l'existence de données désagrégées par sexe mais aussi d'indicateurs de résultats liés au genre. D'où le Ministère ne dispose pas de système d'information autant moins un système qui intègre le genre.

Au niveau du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, une analyse des principales contraintes dans le secteur en matière de genre, laisse apparaître au premier plan, la faible couverture en soins obstétricaux néonataux d'urgence, l'insuffisance dans la prise en charge des urgences, l'insuffisance de l'utilisation du partogramme dans la surveillance de l'accouchement qui constituent les principales contraintes à la baisse de la mortalité infantile. On peut également noter le faible accès aux services en zone rurale du fait de l'enclavement et du déficit en moyen de communication et l'insuffisance de financement pour la mise en œuvre des actions d'institutionnalisation du genre, du personnel spécialisé ou renforcé sur les problématiques de genre.

Par ailleurs, la question de la communication et d'information permanente sur le genre doit être au cœur des interventions du MESR. En effet, les autorités devraient être mieux sensibilisées sur la question. Beaucoup de responsables ignorent ce que c'est réellement le genre en le confondant aux affaires de femmes dans un secteur aussi stratégique qu'est l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. D'où la pertinence d'élaborer un plan de renforcement de capacité en genre suivant les profils du personnel du Ministère.

Enfin au niveau du Ministère de la Culture et de la Communication le retard en ce qui concerne la production de données désagrégées sur le genre, l'intégration du genre dans les objectifs, et l'absence de mécanisme institutionnel genre constituent les principales contraintes de ce Ministère.

3. Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

Résumé des résultats de l'Axe 3

L'axe 3¹⁰ apparaît comme le macro-secteur qui présente le moins de disparités de genre (62 % du budget alloué aux hommes, contre 38 % pour les femmes). Le recul des inégalités à ce niveau pourrait s'expliquer par le caractère non sexospécifiques des interventions en matière de Gouvernance, de paix ou de sécurité. Malgré ce caractère des Ministères inscrits dans l'axe 3, le budget de fonctionnement présent un déséquilibre assez prononcé (74 % en faveur des hommes et 26 % pour les femmes). Ce résultat est tiré vers le bas par les contreperformances au niveau du Ministère de la justice et celles du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (seulement 17 % pour les femmes).

Tableau 11 : Synthèse Axe 1- budgets de fonctionnement et d'investissement

STRUCTURE	PART EN MILLIONS DE FCFA			PART EN %		
	Homme	Femme	Total budget	Homme	Femme	Total budget
Fonctionnement	72 859	25 005	97 864	74 %	26 %	63 %
Investissement	23 547	33 611	57 158	41 %	59 %	37 %
Total	96 406	58 616	155 022	62 %	38 %	100 %

Par ailleurs, pour ce qui est de l'investissement (37 % du budget), les femmes sont plus privilégiées (59 %), avec performance remarquable pour le Programme du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance inscrit dans cet axe et un résultat en matière d'égalité des genres relativement faible pour le Ministère de la Justice.

L'axe 3 du PSE concerne la Gouvernance, les Institutions, la Paix et la Sécurité. Dans la prise en compte du genre dans les politiques, une dizaine de ministères a été ciblée afin d'atteindre les objectifs fixés dans cet axe. Ils s'agissent entre autres des forces armées, de la justice, de l'intérieur, etc. ainsi que le ministère de la femme, de la famille et de l'enfance dans son sous-secteur genre, femme et famille.

3.1. Analyse des indicateurs sexospécifiques

La revue à mi-parcours de la mise en œuvre du SNEEG 2010-2013, fait ressortir qu'une bonne prise en compte du genre est observée au Ministère des Affaires Etrangères. Néanmoins les indicateurs concernant ce volet ne sont pas disponibles pour l'analyse.

Au Ministère de la justice, les femmes occupent des fonctions importantes au sein desdites juridictions. A titre d'exemple, le tribunal hors classe de Dakar, le tribunal du travail hors classe de Dakar et le tribunal départemental hors classe de Dakar qui sont les juridictions les plus importantes du pays sont dirigées par des femmes. De même sur quatre (04) chambres de la Cours Suprême, les deux sont dirigées par des femmes d'où le respect du principe de la parité homme-femme.

¹⁰ Pour rappel, l'analyse globale ne concerne que les 6 Ministères qui ont contribué à la RAC Genre 2016 (voir tableau 2).

Les indicateurs sexospécifiques sont au nombre de 30 dans le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfance : 9 indicateurs pour le programme Femme et Famille, 6 pour le programme Enfance, 7 pour suivre la Microfinance et l'Entreprenariat féminin et enfin 8 indicateurs relatifs au Soutien des politiques du secteur. Pour chaque indicateur, la valeur cible de 2016 a été définie, mais la valeur effective reste indisponible en cette date. Pour certains indicateurs, la cible est déjà atteinte depuis 2015. Il s'agit notamment du Taux d'exécution des recommandations issues des rapports d'évaluation technique et financière, du Taux d'exécution du budget d'investissement et du Nombre de référentiels de gestion administrative et financière élaborés et mis en œuvre. Pour d'autres indicateurs, la valeur était très proche.

3.2. Niveau d'intégration du genre : Analyse de la sensibilité genre du budget

a. Analyse de l'offre de service public

Il est maintenant établi que les données désagrégées par sexe constituent une condition de base pour l'intégration du genre dans les programmes. A partir d'elles on pourra mieux cerner les disparités. Au ministère des Affaires Etrangères, les hommes ont une part importante dans le fonctionnement des programmes du ministère (83 %). Ceci s'explique par la faible proportion des femmes au sein de ce ministère. L'accent n'est surtout pas mis sur la gente féminine pour les programmes du Ministère de la Justice. Les problèmes d'équité ne sont pas intégrés, conformément à la volonté politique du Gouvernement sénégalais de réformer et de moderniser la justice afin de la rendre apte à remplir sa fonction essentielle de régulateur social et économique. La part du fonctionnement pour les femmes ne représente que 17 % des dépenses de chaque programme.

La répartition du budget selon le genre au Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfance, illustrée dans le tableau suivant, montre que les bénéficiaires sont beaucoup plus des femmes que des hommes. On note cependant que dans les dépenses de fonctionnement, l'écart reste relativement très petit : 51 % du budget vont directement aux femmes pour chacun des programmes. Il faut reconnaître que les actions visant la promotion du genre, la lutte contre les violences basées sur le genre et la protection des couches vulnérables occupent une place de choix dans les initiatives budgétaires du Ministère. Les dépenses allouées à la promotion du genre figurent en bonne place, et plus de la moitié de ces dépenses sont consacrées à l'institutionnalisation du genre dans les Ministères techniques. Il faut souligner que c'est le ministère ou l'approche genre est prise en compte dans le budget en raison du rôle que le secteur dans la promotion du genre au genre.

En 2016 la part des dépenses publiques du Ministère du Gouvernance Local dans le budget de l'Etat a connu une hausse de 21.86 % par rapport à l'année précédente, soit 69 103 milliards. Cependant malgré l'existence d'une cellule genre démunie au sein du département, les initiatives budgétaires sexospécifiques sont encore faibles. L'approche genre n'est pas encore intégrée dans les directives générales du budget. En effet, pour les deux premiers programmes du Ministère, le budget du fonctionnement est plus allé vers les hommes que les femmes (59 % et 41 % respectivement) ; par contre le fonctionnement pour les deux derniers programmes montre une répartition quasi-équitable (52 % pour les hommes contre 48 % pour les femmes).

A notre niveau, aucune information sur le budget de fonctionnement du secteur n'est disponible en 2016 au sein du Ministère du Travail. Cela constitue une limite principale de l'analyse de l'offre de services publics. En somme, pour l'Axe 3 du Plan Sénégal Emergent, la part du budget de fonctionnement selon le sexe est quasi-équitable. Ce constat reste similaire à celui fait dans recensement.

Tableau 12 : Dépenses publiques de fonctionnement selon le genre

PROGRAMME	FONCTIONNEMENT			
	PART EN MILLIONS DE FCFA		PART EN %	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Programme 1: Justice Judiciaire	10 243	2 141	83 %	17 %
Programme 2: Accès au droit et à la Justice	62	13	83 %	17 %
Programme 3 : Administration Pénitentiaire, Education Surveillée et Protection Sociale	8 577	1 793	83 %	17 %
Programme 4: Pilotage, Coordination, et Soutien aux Services	1 715	359	83 %	17 %
Ministère de la Justice	20 597	4 306	83 %	17 %
Programme 1: Soutien aux politiques du Ministère	4 968	1 039	83 %	17 %
Programme 2: Renforcement de la Coopération bilatérale et multilatérale	24 875	5 200	83 %	17 %
Programme 3: Promotion de la Diplomatie économique	350	73	83 %	17 %
Programme 4: Protection et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur	225	47	83 %	17 %
Programme 5: Gestion des Affaires consulaires	8 071	1 687	83 %	17 %
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	38 489	8 046	83 %	17 %
Programme 1: Pilotage, Gestion Et Coordination Administrative	274	191	59 %	41 %
Programme 2: Cohérence Territoriale	217	151	59 %	41 %
Programme 3: Cohérence Territoriale	925	854	52 %	48 %
Programme 4: Financement Du Développement Local	11 915	10 998	52 %	48 %
Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire	13 331	12 194	52 %	48 %
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Genre, Femme et famille	442	459	49 %	51 %
Total Axe	72 859	25 005	74 %	26 %

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD des Ministères de l'Axe 3

b. Analyse de la demande de service public

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, il apparaît pour le Ministère des affaires étrangères, que la demande de service public cible équitablement les hommes et femmes sénégalaises, excepté pour le Programme «Assistance et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur». Cette disparité au niveau de ce programme s'explique par le nombre plus important d'hommes sénégalais migrants internationaux.

En matière d'investissements, toute la nation sénégalaise est ciblée par les programmes Justice sociale et Accès au droit et à la Justice. Dès lors, les femmes profitent autant que les hommes de ces dépenses. Cependant, elles restent moins favorisées quant au programme Administration Pénitentiaire, Education Surveillée et Protection Sociale, ainsi le programme Pilotage, Coordination et Soutien aux services. Les femmes ne bénéficient que de 17 % des investissements alloués à ces deux programmes.

L'investissement, profite grandement aux femmes. Sur les programmes Femme et famille, Microfinance et Soutien aux politiques du secteur, seules les femmes sont ciblées en termes

d'investissement. Concernant le programme sur l'enfance, les garçons en profitent plus vu l'importance de leur poids numérique vis-à-vis de leurs camarades de sexe féminin.

Sur les quatre grands programmes, seuls la Gouvernance Territoriale et le Financement Du Développement Local qui profitent à toute la population en termes d'investissement voient une répartition équitable des dépenses d'investissement entre les hommes et les femmes. Mais, vu la légère dominance des hommes dans les instances de décision territoriales et locales, la part du budget alloué au fonctionnement du secteur leur est plus profitable. Les programmes Pilotage, Gestion et Coordination Administrative, et Cohérence Territoriale sont quant à eux beaucoup plus en faveur des hommes qui encombrent 59 % du budget de fonctionnement comme de l'investissement dans ces deux programmes.

La part des investissements des programmes du ministère du Travail qui revient aux hommes est largement supérieure à celle des femmes qui n'en profite qu'à hauteur de 41 % pour le Programme Travail décent et protection sociale soit un montant de 87 457 860 FCFA (contre 123 542 140 FCFA pour les hommes) et 47 % pour le Programme Relations avec les institutions soit un montant de 114 817 792 FCFA (contre 130 182 208 FCFA pour les hommes).

A total, pour les investissements, les dépenses font plus vers les hommes (56 %) que les femmes (44 %). C'est le Ministère de la Justice qui tire plus cette proportion vers haut au niveau des hommes. Celui de la femme agit dans le sens inverse.

Tableau 13 : Dépenses publiques de d'investissement selon le genre

PROGRAMME	FONCTIONNEMENT			
	PART EN MILLIONS DE FCFA		PART EN %	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Justice Judiciaire	860	863	50 %	50 %
Accès au droit et à la Justice	390	392	50 %	50 %
Administration Pénitentiaire, Education Surveillée et Protection Sociale	438	92	83 %	17 %
Pilotage, Coordination, et Soutien aux Services	1 954	408	83 %	17 %
Ministère de la Justice	3 642	1 755	67 %	33 %
Soutien aux politiques du Ministère	113	113	50 %	50 %
Renforcement de la Coopération bilatérale et multilatérale	617	620	50 %	50 %
Promotion de la Diplomatie économique	---	---	---	---
Protection et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur	3	1	63 %	37 %
Gestion des Affaires consulaires	252	254	50 %	50 %
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	985	988	50 %	50 %
Pilotage, Gestion Et Coordination Administrative	589	411	59 %	41 %
Cohérence Territoriale	2 177	1 519	59 %	41 %
Cohérence Territoriale	2 202	2 211	50 %	50 %
Financement Du Développement Local	12 747	12 803	50 %	50 %
Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire	17 715	16 944	51 %	49 %
Travail décent et protection sociale	123	87	59 %	41 %
Relations avec les institutions	130	114	53 %	47 %

PROGRAMME	FONCTIONNEMENT			
	PART EN MILLIONS DE FCFA		PART EN %	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Gouvernance du secteur	---	---	---	---
Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions	253	202	56 %	44 %
Femme et famille	---	6 364	---	100 %
Enfance	952	898	51 %	49 %
Microfinance	---	6 460	---	100 %
Soutien aux politiques du secteur	---	---	---	---
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Genre, Femme et famille	952	13 722	6 %	94 %
Total Axe	23 547	33 611	41%	59%

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD des Ministères de l'Axe 3

3.3. Acquis, perspectives et principales contraintes du secteur en matière de prise en compte du Genre

Des efforts significatifs ont été faits au cours de l'année de 2016 pour la prise en charge du genre dans les différents ministères. Néanmoins, quelques difficultés se sont présentées au ministère au nombre desquelles nous avons :

- la revue du budget du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
- la non disposition d'une base de données fiable dans ce Ministères ;
- la difficulté d'avoir les indicateurs de qualité au niveau de la coopération multilatérale ;
- les lenteurs administratives relatives à l'adoption des projets de textes retardant la mise à niveau du cadre juridique ;
- la faiblesse des allocations budgétaires allouées au secteur et leurs ponctions fréquentes menant, entre autres, à la dégradation des conditions de travail au sein des services et des juridictions ;
- le risque d'une absence réelle de la démarche d'intégration du genre dans la gestion des carrières et la nomination aux postes de responsabilité ;
- le risque d'inapplication des textes en vigueur et de la non intégration dans le corpus juridique national des principes et conventions internationaux sur la défense des droits de la femme et de l'enfant dans les actions en justice, des conditions d'incarcération des femmes et des jeunes filles, etc. ;
- les pesanteurs socioculturelles et d'inégalités dans la répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille et dans la communauté ;
- la difficulté de concilier les obligations familiales, sociales et professionnelles qui en découle demeure une entrave à l'épanouissement des femmes ;
- la faible capacité des acteurs du développement local en matière d'intégration du genre ;

- l'absence d'un plan d'institutionnalisation du genre dans le secteur de la décentralisation et de l'aménagement du territoire ;
- la faible intégration du genre dans les outils de planification du secteur ;
- la faible prise en compte du principe de l'équité et de l'égalité de genre dans le processus de la décentralisation ;
- le manque de données statistiques fiables sur le genre ;
- afin de réduire tous ces risques, les ministères travailleront avec d'autres ministères compétents et les organisations de la société civile et mettra en pratique des approches efficaces en matière de « genre ».

Conclusion Perspectives et Recommandations

En concevant la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre, le Sénégal cherche à consolider et à amplifier les acquis jusque-là engrangés pour se positionner au peloton de tête des pays où la femme jouit de toute sa dignité, de tous ses droits, de tout son statut et d'une existence plus juste et plus équitable vis-à-vis des hommes. L'intégration du genre dans tous les programmes de développement devient de plus en plus primordiale. Au Sénégal, la plupart des ministères ont des cellules genre qui s'occupent de l'implication des femmes dans les processus de décision et de leur bonne prise en compte dans les programmes de développement. Ces cellules travaillent avec des indicateurs sexospécifiques très efficaces pour le suivi de la sensibilité genre et fournissent leurs contributions dans la prise en compte du genre dans leurs politiques et programmes. Des priorités et stratégies sont ainsi définies au sein de chacun des ministères concernés pour l'atteinte des objectifs fixés dans les trois axes stratégiques du Plan Sénégal Emergent.

Cependant, malgré les performances réalisées dans certains secteurs en vue de promouvoir l'équité et l'égalité de genre, plusieurs défis restent toujours à relever. En effet, dans presque tous les ministères concernés, les indicateurs sexospécifiques peinent toujours à être bien renseignés. Cela est dû principalement à l'indisponibilité des informations ou de l'expertise sectorielle requises pour la production et le renseignement de ces dits indicateurs. Il serait dès lors important de renforcer les cellules des différents ministères concernés en vue de mieux cerner les questions d'équité et égalité de genre.

La budgétisation genre laisse apparaître des disparités importantes de genre dans tous les ministères tant au niveau de l'offre de services publics qu'à la demande dans les trois axes stratégiques du Plan Sénégal Emergent. Il est toutefois à noter que l'accès à certaines informations clefs, notamment les effectifs par sexe des ministères et des populations ciblées par les programmes, constitue une limite profonde de cette revue. Faciliter l'accès à certaines informations permettrait grandement à approfondir les analyses. Il faut dès lors noter que nombreuses contraintes entravent le bon déroulement de la prise en compte du genre au sein des ministères, notamment en matière de gouvernance économique. La faible prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des hommes et des femmes par les ministères sectoriels favorise la persistance de disparités entre les hommes et les femmes et limite d'autant l'autonomisation de ces dernières.

Il est dès lors recommandé au Gouvernement sénégalais, ainsi qu'à tous les secteurs clefs, notamment le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, de renforcer leurs politiques d'intégration du genre dans les différents programmes de développement en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan Sénégal Emergent pour prendre en compte les questions d'équité et d'égalité de genre. Pour ce faire, des actions plus concrètes doivent être mises en œuvre. Il s'agira de :

- mettre en place un plan d'institutionnalisation du genre dans certains secteurs ;
- renforcer l'intégration du genre dans les outils de planification des secteurs ;
- renforcer la prise en compte du principe de l'équité et de l'égalité de genre dans les programmes sectoriels ;
- mettre en place un système d'information solide en vue de disposer d'une banque de données statistiques fiables sur le genre ;

- renforcer l'expertise dans les ministères sectoriels en charge de l'intégration du genre afin de mieux renseigner les indicateurs sexospécifiques et mieux cerner les contributions sectorielles ;
- renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des Ministères pour la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- accompagner davantage le secteur informel en lui facilitant l'accès aux services financiers et non financiers afin d'améliorer la contribution des unités de production informelle à la croissance et au développement économique.

ANNEXES

Ministères Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

Programme	Fonctionnement				Investissement			
	Part en Millions de FCFA		Part en %		Part en Millions de FCFA		Part en %	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan								
Promotion d'une économie plus solidaire, productive, compétitive et créatrice d'emplois	538	179	75 %	25 %	2 697	2 709	50 %	50 %
Appui au pilotage stratégique et à la coordination de la politique de développement	653	218	75 %	25 %	1 964	654	75 %	25 %
Renforcement de la Programmation et du suivi de l'exécution budgétaire	1 701	567	75 %	25 %	2 156	719	75 %	25 %
Amélioration de la mobilisation des ressources	2 756	919	75 %	25 %	3 809	1 270	75 %	25 %
Renforcement du contrôle des finances publiques et de la transparence	276	92	75 %	25 %	66	22	75 %	25 %
Amélioration de la gouvernance du MEFP	874	291	75 %	25 %	12 797	4 265	75 %	25 %
Prêts et Avances	3 565	1 188	75 %	25 %	0	0	0 %	0 %
Fonds national de Retraite	14 485	4 828	75 %	25 %	0	0	0 %	0 %
Total Ministère	24 848	8 282	75 %	25 %	23 489	9 639	71 %	29 %
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural								
Programme 1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	5672	1186	83 %	17 %	---	---	---	---
Programme 2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	2363	494	83 %	17 %	62 116	12 985	83 %	17 %
Programme 3 : Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation et Appui conseil	5844	1222	83 %	17 %	9 305	7 109	57 %	43 %
Programme 4 : Pilotage et coordination administrative du MAER	1162	243	83 %	17 %	---	---	---	---
Total Ministère	15 041	3 145	83 %	17 %	71 421	20 094	78 %	22 %
Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables								
Accès à l'Électricité	538	179	75 %	25 %	49 415	53 835	48 %	52 %
Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et en combustibles domestiques	41	14	75 %	25 %	718	782	48 %	52 %
Programme de soutien	2 628	876	75 %	25 %	---	---	---	---
Total Ministère	3 207	1 069	75 %	25 %	4 376	8 677	34 %	66 %
Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME								
Développement du marché intérieur et de la consommation	1 160	387	75 %	25 %	277	278	50 %	50 %
Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce international	439	146	75 %	25 %	0,5	1	33 %	67 %
Promotion et développement de l'Entrepreneuriat privé et des PME/PMI	455	152	75 %	25 %	2 407	4 221	36 %	64 %
Promotion et valorisation des produits locaux	76	25	75 %	25 %	40	40	50 %	50 %
Pilotage et soutien aux politiques du ministère	379	126	75 %	25 %	150	50	75 %	25 %
Total Ministère	2 509	836	75 %	25 %	2 875	4 590	39 %	61 %

Programme	Fonctionnement				Investissement			
	Part en Millions de FCFA		Part en %		Part en Millions de FCFA		Part en %	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales								
Modernisation et intensification des productions animales	915	257	78 %	22 %	3 907	2 634	60 %	40 %
Santé animale	---	---	---	---	611	412	60 %	40 %
Sécurisation de l'élevage	---	---	---	---	1 493	1 007	60 %	40 %
Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux	---	---	---	---	1 056	712	60 %	40 %
Soutien aux politiques du Ministère	2 217	622	78 %	22 %	139	93	60 %	40 %
Total Ministère	3 132	879	78 %	22 %	7 206	4 858	60 %	40 %
Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Télé-services de l'Etat								
Promotion des Investissements et Grands Travaux	---	---	---	---	6 735	6 765	50 %	50 %
Développement des PPP et Financements innovants	---	---	---	---	20	17	54 %	46 %
Administration électronique	---	---	---	---	672	228	75 %	25 %
Gouvernance institutionnelle, Etudes et Recherches	---	---	---	---	---	---	---	---
Total Ministère	---	---	---	---	7 427	7 010	51 %	49 %
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance¹⁷								
Microfinance	68	71	49 %	51 %	0	6 460	0%	100 %
Total Ministère	68	71	49 %	51 %	0	6 460	0 %	100 %
Total Axe	48 805	14 282	77 %	23 %				

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD du Ministère

¹⁷ Pour rappel, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est, dans le présent Rapport, pris comme transversal. A cet égard, dans l'axe 1, seul le programme se rapportant au sous-secteur microfinance et entrepreneuriat féminin est considéré.

Effectifs considérées dans l'analyse de la sensibilité genre du budget et les principales sources de données

MINISTÈRES	EFFECTIFS	SOURCES
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance		
1. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	4 054	Direction de la solde (2013)
2. Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural	1 119	
3. Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables	130	
4. Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME	---	
5. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	639	
6. Ministre de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Télé-services de l'Etat	---	
7. Ministre des Sports	439	
8. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	15 843	Audit institutionnel genre du Ministère
9. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	5 954	Direction de la solde (2013)
10. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	170 296	Plan stratégique du Ministère
11. Ministère de la Culture et de la Communication	---	
Axe3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	---	
12. Ministère de la Justice	2 900	Direction de la solde (2013)
13. Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	---	
14. Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire	---	
15. Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions	---	
Ministère transversal	---	
16. Ministère de la Femme, de la Famille t de l'Enfance : transversal	51	

